

**TITRE:** «VEUX-TU PARTICIPER À MA RECHERCHE?» : PRINCIPES, ENJEUX ET STRATÉGIES CONCERNANT L'ASSENTIMENT DES ENFANTS DANS LE PROCESSUS DE RECHERCHE

**AUTEUR(S):** ISABEL CÔTÉ, RENÉE-PIER TROTTIER CYR, KÉVIN LAVOIE ET GENEVIÈVE PAGÉ

**PUBLICATION:** RECRUTEMENT ET CONSENTEMENT À LA RECHERCHE : RÉALITÉS ET DÉFIS ÉTHIQUES

**PAGES:** 127 - 145

**ISBN:** 978-2-7622-0357-8

**DIRECTEURS:** ANA MARIN, BÉATRICE EYSERMANN ET MICHEL T. GIROUX

**URI:** [HTTP://hdl.handle.net/11143/14112](http://hdl.handle.net/11143/14112)

**DOI:** [HTTPS://DOI.ORG/10.17118/11143/14112](https://doi.org/10.17118/11143/14112)

# «Voux-tu participer à ma recherche?» : principes, enjeux et stratégies concernant l'assentiment des enfants dans le processus de recherche

Isabel Côté, professeure agrégée,

Département de travail social, Université du Québec en Outaouais

Renée-Pier Trottier Cyr, candidate à la maîtrise en psychoéducation,

Département de psychoéducation et de psychologie, Université du Québec en Outaouais

Kévin Lavoie, doctorant en sciences humaines appliquées,

Faculté des arts et des sciences, Université de Montréal

Geneviève Pagé, professeure agrégée,

Département de travail social, Université du Québec en Outaouais

**Résumé :** Cet article présente les considérations éthiques et les choix méthodologiques entourant l'élaboration d'une étude qualitative réalisée auprès d'enfants âgés de cinq à 13 ans au Québec. Les efforts déployés pour favoriser la participation libre et éclairée des participants sont décrits au regard des constats tirés d'une recension des écrits sur l'assentiment des enfants. Puisque ce type de recherche soulève des enjeux importants, plusieurs éléments doivent être pris en considération tels que la compréhension de l'enfant et sa capacité à assentir, la relation de pouvoir et l'équilibre des rôles entre le chercheur et le participant, ainsi que les incitatifs à la participation. Afin de favoriser l'implication des enfants dans le processus de recherche, deux outils ont été développés, soient une lettre d'information et une activité de permission. Outre une présentation de ces outils, une analyse de leur conception et de leur application est proposée afin de circonscrire les apports et les limites d'une telle démarche.

**Mots-clés :** enfant, éthique, assentiment, consentement, recherche qualitative.

# Introduction

Depuis quelques années, l'intérêt pour la participation des enfants dans le processus de recherche est manifeste et émane d'une préoccupation croissante envers les droits des enfants sur la scène internationale (Graham, Powell et Taylor, 2015; Razy, 2014; Willumsen, Vegar et Studsrør, 2014). L'implication des enfants dans les études portant sur des sujets qui les touchent apparaît d'autant plus essentielle que cela augmente la validité des informations recueillies auprès d'adultes, conduisant à une meilleure compréhension des réalités enfantines (Graham et Powell, 2013). Les enfants ne sont ainsi plus strictement appréhendés comme des objets passifs des recherches pouvant les concerter, mais plutôt comme des acteurs réflexifs capables de participer à la construction des savoirs (Aubrey et Dahl, 2006; Cashmore, 2011; Danic, Delalande et Rayou, 2006; Harcourt et Einarsdottir, 2011; Kirk, 2007). Ce changement paradigmatique n'est pas sans susciter certaines divergences au sein des univers savants (Christensen et Prout, 2010). Pour certains, les enfants sont perçus comme des êtres vulnérables dont la participation à la recherche doit être rigoureusement encadrée en vue d'assurer leur protection. Pour d'autres, la reconnaissance de l'agentivité des enfants et de leur droit à participer est de mise (Graham, Powell et Taylor, 2015; Kirk, 2007; Razy, 2014; Sarcinelli, 2015; Starkey et coll., 2014). Les tensions soulevées par ces deux points de vue opposés sont souvent au cœur des délibérations éthiques concernant ce type de recherche (Graham, Powell et Taylor, 2015).

Parmi ces dilemmes se trouve la question de l'obtention du consentement éclairé. Pierre angulaire du processus de recherche et de la relation unissant le chercheur aux participants, la question du consentement est un enjeu récurrent dans les écrits concernant l'éthique de la recherche auprès des enfants (Graham, et coll., 2015). Il est souvent prétendu que les enfants ne possèdent pas les compétences cognitives ou intellectuelles requises pour donner leur consentement éclairé, lequel est plutôt obtenu auprès des adultes qui en ont la responsabilité. Seul l'assentiment de l'enfant serait alors requis. Si certains réfutent cette vision réductrice de l'assentiment et considèrent que les enfants sont pleinement capables de comprendre les tenants et aboutissants de leur participation (Fargas-Malet et coll., 2010), la notion d'assentiment offre néanmoins une avenue conceptuelle appropriée pour évoquer les réalités et les besoins spécifiques des enfants.

L'assentiment évoque un sentiment de prise de pouvoir décisionnel chez l'enfant, bien que ce dernier ne soit pas toujours en mesure d'établir une entente formelle telle qu'établie par exemple par la signature d'un formulaire de consentement (Ford, Sankey et Crisp, 2007). En ce sens, l'assentiment n'est pas un concept juridique, mais réfère davantage à une sensibilité éthique visant à reconnaître l'enfant dans ses compétences, lesquelles ne doivent pas être évaluées uniquement à l'aune des attributs associés à l'âge adulte (Fargas-Malet et coll., 2010; Lambert et Glacken, 2011; Lundy et McEvoy, 2011). Cette reconnaissance varie selon le stade développemental du participant, étant donné les différentes habiletés acquises en fonction de l'âge des enfants (Meaux et Bell, 2001; Fargas-Malet et coll., 2010). En outre, même si le consentement du parent prime l'assentiment de l'enfant, l'inverse est impossible. Néanmoins, dans le cas où l'enfant refuse de participer à la recherche (dissentiment), le chercheur se doit d'accepter la réponse de l'enfant même si le parent a consenti préalablement à sa participation (Cashmore, 2011; Razy, 2014).

La question de l'assentiment chez les enfants demeure méconnue et peu documentée, notamment dans les espaces francophones. Quels sont les principes et les considérations éthiques pouvant guider les chercheurs dans une telle démarche de recherche? Cet article vise à circonscrire le concept d'assentiment en précisant ses principes éthiques et ses applications méthodologiques. Le texte est divisé en trois parties. La première partie situe l'assentiment de l'enfant au regard des savoirs scientifiques en sciences sociales et de la santé. La notion de *consentement éclairé* est décortiquée pour en identifier les éléments principaux. La deuxième partie

propose une illustration concrète de stratégies mises en place pour adapter le processus de recherche conformément aux principes éthiques de l'approche centrée sur l'enfant. Outre une brève présentation de l'étude, les outils développés et les enjeux rencontrés lors de la collecte de données sont décrits et appuyés par des exemples concrets. La troisième partie propose une discussion de la pertinence de ces outils, ainsi que leurs apports et leurs limites en recherche qualitative.

## **L'enfant et l'assentiment : constats tirés des écrits**

L'émergence de l'analyse théorique de la «nouvelle sociologie de l'enfance» (Hodson, 2012; Mason et Hood, 2011) de même que l'identification des enfants en tant que groupe minoritaire (Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, 1989) ont contribué à la reconnaissance des enfants comme agents sociaux au sein de la recherche et au déploiement de méthodologies adaptées afin de favoriser leur participation pleine et entière (Razy, 2014).

Assentir à une recherche ne concerne pas uniquement les considérations liées à la participation; à travers cette expérience, l'enfant fait aussi l'apprentissage d'une forme de citoyenneté (Montero, 2009). De fait, offrir aux enfants un rôle actif dans la prise de décision favorise leur évolution en tant qu'individus autonomes et leur pratique d'autogouvernance (Ford, Sankey et Crisp, 2007). En les incluant à part entière dans la recherche, Ford et ses collègues (2007) estiment que les enfants ont l'opportunité de prendre conscience et d'expérimenter le respect d'autrui à leur égard. Plusieurs considérations éthiques doivent être exposées afin de mieux cerner les défis auxquels sont confrontés les chercheurs afin de s'assurer que les enfants participant aux recherches soient en mesure de bien saisir les tenants et aboutissants de leur assentiment. À cet effet, différents éléments-clés peuvent interférer, soient la compréhension qu'a l'enfant de sa participation à la recherche, la capacité avérée à assentir, la relation de pouvoir entre le chercheur et l'enfant et, finalement, les incitatifs à la participation (Kirk, 2007; Gallagher, 2009; Graham et coll., 2013). Chaque élément renvoie à un assortiment d'attitudes et de pratiques.

### *Adapter les outils pour favoriser la compréhension de l'enfant*

Les informations transmises préalablement à la participation à une recherche doivent permettre au participant d'en comprendre les tenants et aboutissants. De nombreux auteurs soulignent l'importance de développer des outils permettant de transmettre aux enfants des informations sur la nature de leur participation qui soient adaptées à leurs réalités (Bray, 2007; Diekema, 2006; Lambert et Glacken, 2011; Meaux et Bell, 2001; Miller, Drotar et Kodish, 2004).

Les informations à transmettre à l'enfant pour s'assurer de son assentiment sont très similaires à celles expliquées à un participant adulte : la présentation de l'équipe de recherche, le projet, les avantages et les inconvénients de la recherche, ses droits, les paramètres de confidentialité, son droit de se retirer en tout temps de la recherche et les précisions concernant l'enregistrement audio et vidéo (Graham et coll., 2013; Ford, Sankey et Crisp, 2007; Twycross, Gibson et Coad, 2008). Plusieurs moyens peuvent être utilisés pour aider à la compréhension de l'enfant : des informations audiovisuelles, écrites, visuelles, voire assistées par ordinateur (Bray, 2007; Graham et coll., 2013).

Le contenu des informations transmises, qu'il s'agisse de mots ou d'images, doit être en adéquation avec le développement cognitif de l'enfant, de ses compétences de même que son contexte socioculturel d'origine afin de s'assurer de sa compréhension (Ford, Sankey et Crisp, 2007; Graham et coll., 2013; Lambert et Glacken, 2011).

Outre la conclusion selon laquelle la compréhension dont les enfants font preuve augmenterait avec l'âge, Miller et ses collaborateurs (2004) nous renseignent sur les dimensions de l'assentiment les mieux comprises par les enfants ainsi que celles qui semblent plus difficiles à saisir pour eux. Parmi celles faciles à comprendre pour les jeunes participants, notons les façons de mettre fin à la participation, l'assurance qu'aucunes représailles ne seront opposées à un refus de participer, le caractère volontaire de la participation et la liberté de poser des questions aux chercheurs. Les dimensions moins bien intégrées concernent les risques, avantages et inconvénients liés à la participation (Miller, Drotar et Kodish, 2004) — bien que la compréhension de ces éléments soit surtout tributaire de la façon dont l'information est présentée à l'enfant (Burke, Abramovitch et Zlotkin, 2005).

La qualité des outils utilisés afin de transmettre des informations adaptées à la compréhension des enfants revêt une importance certaine. Ainsi, de jeunes enfants ou encore des enfants ayant des difficultés d'apprentissage sont en mesure de comprendre les informations qui leur sont présentées et de prendre des décisions éclairées en regard de leur participation, du moment que le médium utilisé et les informations transmises sont en adéquation avec leur développement (Powell et coll., 2012). Dans tous les cas, le chercheur doit s'assurer que les mots utilisés sont compris de façon univoque par l'enfant (Gallagher, 2009), puisque les erreurs d'interprétation ne sont pas toujours détectées (Gallagher et coll., 2010). Emond (2006) propose ainsi de demander à l'enfant ce qu'il a compris de la recherche à partir des informations préalablement obtenues par ses parents ou par un dépliant explicatif, à la suite de quoi les buts, objectifs et processus de recherche seront clarifiés. Cette procédure permettrait de respecter davantage le rythme de l'enfant et de s'assurer d'un assentiment éclairé de sa part (Emond, 2006).

### ***Évaluer la capacité de l'enfant à assentir***

Le deuxième élément-clé suppose que le participant ait les compétences requises pour comprendre la nature du consentement (Kirk, 2007). Si les différents comités éthiques considèrent l'âge comme critère déterminant, de nombreux chercheurs contestent cette vision déterministe susceptible d'oblitérer d'autres aspects permettant d'évaluer les capacités de compréhension qu'a l'enfant du processus de recherche, par exemple son niveau de maturité, les connaissances qu'il possède et le contexte social dans lequel s'insère la recherche (Gallagher, 2009; Graham, Powell et Taylor, 2015; Parizeau, 2015; Razy, 2014; Sarcelli, 2015). Il y a une hétérogénéité des opinions quant à l'âge auquel un enfant peut assentir à sa participation. Pour certains, l'enfant aurait les compétences nécessaires dès le début de l'âge scolaire (Broome, 1999; Ford, Sankey et Crisp, 2007) alors que d'autres soutiennent que l'assentiment est intelligible seulement à partir de sept ans (Diekema, 2006), onze ans (Tait et coll., 2003) ou même treize ans (Fundudis, 2003). Enfin, une dernière catégorie de chercheurs considère que la capacité d'assentiment est située sur un continuum où l'information transmise se précise en fonction de l'âge des enfants (Miller et Nelson, 2006).

Dans les pays anglo-saxons, le principe de Gillick est fréquemment utilisé pour évaluer la capacité des enfants à consentir. Appliqué à l'origine à la capacité d'un mineur de moins de 16 ans d'avoir préséance sur le détenteur de l'autorité parentale quant aux décisions de nature médicale le concernant, le principe de Gillick a par la suite peu à peu investi le champ des recherches en sciences sociales (Gallagher, 2009; Powell et coll., 2012). Comme l'expliquent Marrow et Ricards (1996, dans Powell et coll., 2013 : 14, traduction libre), ce principe stipule qu'un enfant compétent est «celui qui atteint une compréhension et une intelligence suffisante pour lui permettre de bien comprendre ce qui est proposé». Ces auteurs ajoutent que l'enfant compétent détient un «pouvoir discrétionnaire pour lui permettre de faire des choix judicieux dans son propre intérêt».

## ***Être conscient de la relation de pouvoir entre le chercheur et l'enfant***

Le troisième élément-clé dans l'obtention de l'assentiment de l'enfant concerne la nature des rapports hiérarchisés entre les enfants et les adultes et la position d'autorité qui en découle. Cela peut faire en sorte que les enfants se sentent contraints de coopérer lors d'un appel à participation (Gallagher et coll., 2010; Graham et coll., 2013). En ce sens, les chercheurs intervenant dans des contextes valorisant l'obéissance des enfants, tels les milieux scolaires et médicaux par exemple, doivent être particulièrement vigilants à ce que cela ne se produise pas lors de la mise en œuvre du projet de recherche. Dans ces deux contextes, les enfants tendent à respecter les demandes et exigences des adultes et sont donc susceptibles de reproduire ce modèle relationnel basé sur la soumission à l'autorité (Alderson et Morrow, 2011). Pour Lambert et Glacken (2011), il y a alors lieu de se questionner sur l'autonomie réelle de l'enfant et sur sa liberté à participer de façon volontaire à la recherche.

Une autre manifestation des rapports hiérarchisés pouvant contraindre l'assentiment se manifeste par le statut juridique des enfants qui les subordonne aux adultes qui en ont la responsabilité, soient leurs parents ou tuteurs légaux. Bien que la plupart des chercheurs jugent que le consentement des détenteurs de l'autorité parentale est non seulement souhaitable, mais éthiquement nécessaire (Graham et coll., 2013; Razy, 2014), d'autres soutiennent que cela peut poser problème, notamment dans des contextes litigieux nécessitant la confidentialité pour protéger les participants. Ceci serait particulièrement le cas de recherches portant sur les jeunes marginalisés, ou encore les situations de violence intrafamiliale (Alderson et Morrow, 2011; Carroll-Lind et coll., 2006; Powell et coll., 2012). Dans les recherches portant sur la maltraitance des enfants, les parents ou les tuteurs légaux pourraient refuser leur consentement afin de protéger la cellule familiale et empêcher les enfants de révéler les problèmes qui y ont cours (Cashmore, 2011). Certains chercheurs, à l'instar de Carroll-Lind et ses collègues (2006), privilégient alors le consentement passif des parents<sup>1</sup>, c'est-à-dire leur obligation de faire valoir expressément leur non-consentement, bien que cette procédure soit controversée et habituellement sujette à caution de la part des comités d'éthique (Graham et coll., 2013; Powell et coll., 2012).

Les enfants peuvent avoir de la difficulté à opposer un refus verbal au chercheur en cours de protocole par crainte d'impolitesse (Alderson & Morrow, 2011; Dukan et coll., 2009; Gallagher, 2009). C'est pourquoi les chercheurs doivent être en mesure de bien évaluer les signes comportementaux de dissentiment (tels la passivité, le manque de coopération, le silence, l'irritabilité, les signes d'ennui, etc.) afin de les interpréter pour ce qu'ils sont, c'est-à-dire un retrait de l'assentiment (Gillies et Robinson, 2012; Graham et coll., 2013).

## ***Les incitatifs à la participation***

Le fait d'offrir un incitatif, sous la forme d'une récompense ou d'un dédommagement, ne fait pas consensus dans les écrits scientifiques. Certains considèrent que cela valorise la participation de l'enfant (Bushin, 2007; Gallagher, 2009), alors que d'autres estiment plutôt que cela peut agir comme motivation extrinsèque et, conséquemment, biaiser le caractère libre et volontaire de l'assentiment (Fargas-Malet, et coll., 2010). Si le fait d'offrir une récompense est jugé plus éthiquement acceptable dans le cadre de recherche à risque faible ou négligeable (ne suscitant que de l'inconfort), cela est très critiqué dans les recherches à risque élevé puisque cela peut conduire les enfants à choisir d'accepter des conséquences plus importantes qu'ils ne l'auraient fait sinon. (Graham et coll., 2013; Rice et Broome, 2004). Les recherches conduites auprès d'enfants issus de milieux défavorisés illustrent également les tensions existant dans les écrits concernant l'incitation à la participation,

---

1. En général, une non-réponse de la part du détenteur de l'autorité parentale est considérée comme un refus. Dans le cas du consentement passif, en l'absence de refus formel, le détenteur de l'autorité parentale sera réputé avoir donné son consentement.

puisque l'il est plus facilement admis que le dédommagement peut avoir un impact globalement positif sur l'enfant (Graham et coll., 2013).

Il n'existe pas, à l'heure actuelle, de lignes directrices concernant la valeur acceptable du dédommagement (Bushin, 2007; Fargas-Malet et coll., 2010; Rice et Broome, 2004). Il incombe donc au chercheur de trouver la juste valeur de l'incitation, laquelle varie considérablement selon les recherches (Rice et Broome, 2004). À ce propos, Lépine et ses collègues (2011) proposent des compensations symboliques pour les enfants de moins de 12 ans, sous forme de cadeaux à faible valeur monétaire, et des cartes-cadeaux pour les adolescents. Rice et Broome (2004) suggèrent, quant à eux, que les chercheurs œuvrant auprès des enfants se questionnent sur la remise éventuelle d'une récompense. D'abord, ils doivent explorer le type de récompense remise dans des études similaires. Ensuite, se questionner quant aux attentes des enfants de recevoir ou non une récompense. Les récompenses doivent également être en adéquation avec le degré de développement des participants. Lors du choix de la récompense, les chercheurs doivent faire preuve de respect, de bienveillance et d'équité.

## **Obtenir l'assentiment de l'enfant : une illustration concrète**

La prochaine section présente les stratégies méthodologiques déployées pour favoriser l'implication des enfants dans la recherche et pour aménager un dialogue leur permettant d'accepter ou non de participer. Nous avons divisé cette section en cinq parties afin de retracer notre démarche. D'abord, nous décrivons sommairement l'étude dans laquelle s'inscrivent nos réflexions sur l'assentiment. Ensuite, nous expliquons la logique qui a sous-tendu le développement des outils utilisés dans le cadre de cette recherche pour obtenir l'assentiment de nos jeunes participants. Enfin, par notre illustration, nous proposons une application concrète des enjeux développés dans la recension des écrits, soient l'âge de compréhension, les enjeux de pouvoir et l'incitatif à la participation. En conclusion, nous procéderons à l'analyse réflexive portant sur l'utilité des outils que nous avons développés.

### **1.3.1 Présentation de l'étude**

Les enjeux décrits dans ce texte découlent de nos réflexions qui émergent d'une recherche en cours sur les constellations familiales et relationnelles d'enfants issus de familles homoparentales et adoptives au Québec. Subventionné par le Conseil de recherche en sciences humaines du Canada, ce projet de recherche vise à documenter les représentations des liens biologiques et sociaux des enfants et leurs impacts sur leur conception de la famille. Le but de l'étude est de mieux cerner le processus de réflexion des enfants les menant à identifier les personnes qui composent leur famille et leur entourage, et la nature des liens qui les unissent. Elle s'appuie sur trois études réalisées précédemment par les chercheurs de l'équipe auprès des parents de ces enfants, soient deux recherches menées auprès de mères lesbiennes et de pères gais ayant fondé leur famille à l'aide de tiers reproducteurs, et une autre consacrée à l'expérience de parents ayant accueilli leur enfant par le biais du programme Banque mixte des centres jeunesse. Nous avons ainsi rencontré vingt-six enfants dans cinq régions du Québec (Montréal et ses environs, Outaouais, Laurentides, Estrie, Bas-du-Fleuve), soient 12 filles et 14 garçons âgés de quatre à 13 ans.

Notre étude a été construite à partir d'une méthodologie novatrice composée de deux modes de cueillette de données, soient la réalisation avec l'enfant d'une cartographie circulaire qui illustre sa compréhension des liens avec les membres de son entourage puis un entretien semi-dirigé visant à situer la trame narrative de son histoire familiale. L'approche centrée sur l'enfant (child centered research) constituant notre appui théorique (Lambert et Glacken, 2011; Mason et Hood, 2011), nous avons voulu laisser une grande place aux enfants dans notre processus de recherche, notamment quant à l'assentiment à participer.

### ***Des exemples d'outils pour favoriser la compréhension de l'enfant en fonction de son groupe d'âge***

Peu d'outils existent actuellement pour prendre en compte le caractère unique et la spécificité de l'enfance dans le processus d'assentiment à participer à une recherche, ce qui nous a donc amenés à concevoir nos propres outils, soient *la lettre d'information* et *l'activité de permission*. Nous les décrivons un peu plus loin.

Dans le cadre de notre étude, nous avons opté pour des outils alliant la lecture de courts énoncés et la reconnaissance d'images, puisqu'il est reconnu que la communication peut ainsi être facilitée, ce qui a comme résultante de favoriser la participation active de l'enfant (Lewis et Porter, 2004). L'activité visuelle permet également à l'enfant de mieux comprendre les informations qui lui sont données quant à la nature de sa participation (Bray, 2007).

Considérant l'importance d'accorder à l'enfant le temps de réfléchir à sa décision de participer ou non (Lambert et Glacken, 2011) et la distance géographique qui nous sépare de la plupart des enfants, nous avons décidé de procéder, comme le suggèrent Ford et ses collègues (2007), en deux étapes. Dans un premier temps, nous avons envoyé par la poste une lettre d'information personnalisée pour chaque enfant que nous souhaitions rencontrer. Dans un deuxième temps, nous avons procédé à une activité de permission, animée la journée même de l'entrevue, afin de s'assurer de l'assentiment libre et éclairé de l'enfant. Ces deux outils sont présentés dans les prochaines sections.

#### *La lettre d'information*

La lettre est un moyen d'offrir aux enfants les informations nécessaires qui se retrouvent sur un formulaire d'assentiment. En lui envoyant la lettre par la poste au moins une semaine avant l'entrevue, cela permet à l'enfant de prendre connaissance de certaines notions de la recherche, de poser des questions à ses parents, ainsi que d'exprimer son dissentiment, le cas échéant. En employant cette procédure, nous évitons également de confronter l'enfant à une prise de décision sur le vif et en face à face, au cours de laquelle il pourrait avoir de la difficulté à exprimer ses besoins ou ses réticences (Bray, 2007). De plus, la lettre est un moyen de «mise en interaction» (Renou, 2005), puisqu'il s'agit du premier contact entre l'enfant et les membres de l'équipe de recherche, et que ces lettres présentent la personne appelée à conduire l'entrevue auprès de l'enfant (Figure 1). L'enfant est donc en mesure de nous reconnaître lorsqu'il nous rencontre. Cela permet aussi de briser la glace, d'établir un lien de confiance et de faciliter le déroulement de l'entrevue. Plusieurs enfants nous ont d'ailleurs confié se sentir à l'aise de nous rencontrer puisque, grâce à notre photo sur la lettre, ils avaient l'impression «de nous connaître déjà un peu».

Nos modèles de lettres d'information ont été construits en vertu des recommandations formulées par Ford et ses collègues (2007), c'est-à-dire en privilégiant des images qui permettent à l'enfant de saisir le sens des informations qui lui sont présentées, de même que le recours à un langage simplifié et univoque.

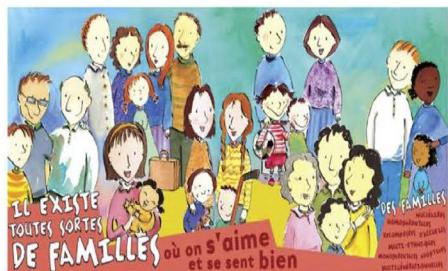
Nous avons décidé de diviser les enfants en quatre groupes d'âge en fonction des cycles scolaires et de créer autant de modèles de lettres d'information : les enfants de maternelle et ceux du premier cycle (5-7 ans), ceux du deuxième cycle (8-9 ans), ceux du troisième cycle (10-11 ans) ainsi que les jeunes qui fréquentent l'école secondaire (12-13 ans). Chaque lettre était adressée directement à l'enfant concerné, et, dans le cas de fratrie, chaque enfant recevait sa propre lettre adaptée à son âge. Les figures 1 et 2 présentent le modèle de lettre conçu pour les plus jeunes enfants, soient ceux âgés de cinq à sept ans.

**Figure 1. Modèle (recto) de lettre d'information pour les enfants âgés de 5 et 6 ans**

### Lettre d'informations



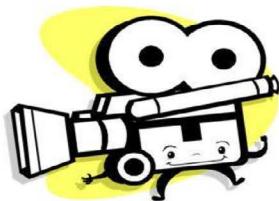
Bonjour ! Mon nom est Isabel et je suis professeure et chercheure à l'université. Je travaille aussi avec Geneviève, Kévin et Renée-Pier. Lors de mes rencontres, je suis toujours accompagnée d'un membre de mon équipe.



J'aimerais parler avec toi de ta famille et des gens qui font partie de ta vie. J'aimerais te parler spécialement à toi parce que je pense que tu peux m'apprendre des choses.



Si tu dis oui pour me rencontrer, je viendrai chez toi pendant environ une heure.



J'amènerai une caméra vidéo pour filmer notre rencontre pour éviter que j'oublie des petites choses.

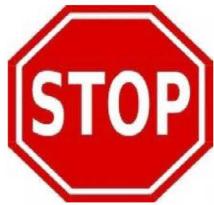


Nous allons parler de ce que c'est, pour toi, une famille et nous ferons une activité. Mon rôle sera de t'écouter et de bien comprendre ce que tu dis.

Figure 2. Modèle (verso) de lettre d'information pour les enfants âgés de 5 et 6 ans



Moi, je vais garder secret tout ce que tu me dis aujourd'hui.  
Toi, tu peux choisir de dire ce que nous avons fait ensemble  
à qui tu veux.



Si tu te sens fatigué, tu peux prendre une pause. Tu peux aussi décider de ne pas répondre aux questions ou arrêter de faire l'activité.



En participant à mon projet, tu m'aides à comprendre ce qu'est une famille pour un enfant de ton âge.



Tu peux poser les questions que tu veux au moment que tu veux et j'y répondrai avec plaisir.



C'est à toi de dire si tu veux me rencontrer ! Ne t'inquiète pas, personne ne sera fâché si tu dis non!

**Si tu dis oui, je vais te demander de signer une feuille qui nous donne la permission de venir te rencontrer.**

Informations sur la chercheure principale

**Isabel Côté, Ph.D.**

Professeure, Département de travail social

Université du Québec en Outaouais

Pavillon Alexandre-Taché

819-595-3900 poste 2334

[isabel.cote@uqo.ca](mailto:isabel.cote@uqo.ca)

## *L'activité de permission*

Comme pour la lettre d'information, le format de l'activité de permission diffère selon l'âge de l'enfant afin de s'adapter à son niveau de développement cognitif. Pour les enfants âgés de quatre à huit ans, nous avons eu recours à une activité interactive (figure 3). Elle a été élaborée à partir des neuf concepts et images qui se retrouvent dans la lettre d'information. Les images correspondant à un concept sont placées de façon aléatoire à droite des énoncés. La consigne est simple : l'enfant doit relier par une flèche les affirmations aux images correspondantes. L'enfant est alors avisé que toutes les réponses proposées sont acceptées, «puisque, dans cette activité, il n'y a pas de mauvaise réponse», le but de l'exercice étant bien entendu de valider sa compréhension des informations et son désir de participer à la recherche.

Pour les enfants de neuf ans et plus, nous avons décidé que la lettre de permission (figure 4) leur serait adressée directement. Notre expérience clinique en travail social et en psychoéducation nous incite à croire qu'il est possible de discuter des concepts reliés à l'assentiment pour ces enfants sous forme de conversation. Pour cette tranche d'âge, l'assentiment ne transige plus par une activité interactive, mais simplement par la lecture de la lettre de permission avec l'enfant puisque ce dernier possède la maturité cognitive ainsi que des habiletés en lecture adéquate pour procéder de cette façon. La lettre est alors utilisée comme moyen de mise en relation avec l'enfant. Au regard du déroulement des entrevues réalisées jusqu'à maintenant, nous estimons qu'elle procure un espace adéquat et suffisant pour entamer le dialogue sur les considérations éthiques de la recherche.

**Figure 3. Modèle de l'activité de permission pour les enfants âgés de 4 à 8 ans.**

Aujourd'hui, nous ferons une activité ensemble.



Moi, je vais garder secret tout ce que tu me dis aujourd'hui. Toi, tu peux choisir de dire ce que nous avons fait ensemble à qui tu veux.



Il n'y a pas de bonnes ni de mauvaises réponses. C'est ton opinion à toi qui compte.



J'ai amené une caméra vidéo pour filmer notre rencontre afin d'éviter que j'oublie des petites choses.



Mon rôle est de t'écouter et de bien comprendre ce que tu dis.



Si tu te sens fatigué, tu peux prendre une pause. Tu peux aussi décider de ne pas répondre à des questions ou d'arrêter de faire l'activité.



C'est à toi de décider si tu veux faire l'activité ! Ne t'inquiète pas, si tu dis non, personne ne sera fâché !



Tu peux poser toutes les questions que tu veux.

Si tu dis oui, et me donnes la permission de faire l'activité avec toi, je vais te demander d'écrire ton nom sur la feuille. Moi aussi j'écrirai mon nom.

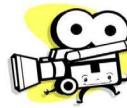


Figure 4. Modèle de lettre de permission pour les enfants âgés de 9 ans et plus.

Récits d'enfants sur leur famille

## Lettre de permission



### Aimerais-tu participer à ma recherche?

Salut ! Nous sommes une équipe de recherche de l'université qui s'intéresse à la façon dont les jeunes se représentent leur famille. Nous pensons donc que tu es le mieux placé pour nous apprendre des choses à ce sujet. Nous aimerions donc te parler de ta famille et des gens qui font partie de ta vie.

### Qu'est-ce que la confidentialité?

Tu seras filmé pendant la rencontre. Tout ce que tu feras restera entre nous. Mais toi, tu peux décider d'en parler à qui tu veux. Seulement l'équipe de recherche pourra avoir accès à ce que tu auras dit et fait. Tout le matériel sera conservé dans un classeur barré.

### Qu'est-ce qui pourrait te déranger pendant la rencontre?

Tu pourrais ne pas vouloir répondre à certaines questions et tu n'y es pas obligé. À tout moment, tu peux arrêter notre rencontre. Si tu te sens fatigué, nous pouvons aussi prendre une pause.

### Qu'est-ce qui pourrait être positif pendant la rencontre?

En participant à la rencontre, tu as ta place pour dire ton opinion. C'est nous qui devons t'écouter parce que nous pensons que c'est toi l'expert de la situation.

### As-tu des questions?

Tu peux poser toutes les questions que tu veux, maintenant ou plus tard, et j'y répondrai avec plaisir.

### Et puis, veux-tu participer à ma recherche?

C'est à TOI de dire oui ou non. Tu es complètement libre de choisir ! Si tu dis non, personne ne sera fâché ni déçu. Tout le monde respectera ta décision. Si tu dis oui, tu peux aussi changer d'idée et arrêter la rencontre en tout temps!

Ta signature : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

Nos signatures : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
Date : \_\_\_\_\_

#### Informations sur la chercheure principale

**Isabel Côté, Ph.D.**

Professeure, Département de travail social

Université du Québec en Outaouais, Pavillon Alexandre-Taché

819-595-3900 poste 2334

[isabel.cote@uqo.ca](mailto:isabel.cote@uqo.ca)

### Expérimentation des outils et ajustements

Les outils présentés ont fait l'objet d'un prétest auprès de onze enfants âgés de cinq à treize ans (quatre garçons et sept filles) afin d'en évaluer leur pertinence. Plusieurs modifications ont été faites suite à ces prétests pour aboutir à la version définitive. La première mouture de l'activité de permission pour les plus petits était, au départ, fort différente de celle présentée.

D'abord, l'activité était trop longue pour la capacité d'attention des enfants, principalement des plus jeunes, ce qui avait un impact considérable sur leur intérêt à poursuivre l'activité de recherche proprement dite. Ensuite, certaines images et explications associées étaient comprises de façon équivoque par certains enfants, causant une source d'inconfort. La notion de confidentialité et l'image qui y était associée au départ se sont avérées particulièrement difficiles à comprendre. Nous avions alors suivi l'avis de Bray (2007) stipulant que l'image d'un cadenas pour exemplifier la confidentialité est plus appropriée que le pictogramme représentant un visage avec un doigt sur la bouche (signe de silence). En effet, pour l'auteure, une telle image pourrait créer un malaise chez l'enfant, le mettant dans un possible conflit de loyauté s'il voulait parler de la rencontre avec autrui. Néanmoins, l'image du cadenas s'est révélée non significative pour la plupart des enfants, et nous avons donc opté pour le pictogramme dans la version définitive.

Par ailleurs, notre explication de la confidentialité a été comprise, lors des prétests, comme une injonction au silence par certains enfants. Ainsi, suite à sa participation, une fillette de neuf ans s'est exclamée à sa mère qui l'attendait hors du local d'expérimentation : «Maman, j'ai beaucoup aimé ce que j'ai fait et je ne peux pas rien te dire». Puis, se tournant vers les chercheuses, de se demander à haute voix si c'était grave si un jour elle «s'échappait». Soucieux de ne pas vouloir induire chez les enfants de tiraillement entre le désir de s'exprimer à propos de la recherche et la parole donnée aux chercheurs, nous avons changé la formulation de notre explication en situant que l'obligation de confidentialité n'appartenait qu'à l'équipe de recherche seulement : «C'est nous, les chercheuses, qui devons garder le silence sur tout ce que tu diras pendant la rencontre. Mais toi, tu es libre d'en parler à la personne de ton choix, si tu en as envie».

Enfin, c'est suite aux prétests que nous avons décidé d'élaborer la lettre d'information. Lors des prétests, les objectifs de la participation des enfants étaient expliqués aux parents qui se voyaient déléguer la responsabilité d'informer leur enfant. Cette procédure a entraîné plusieurs mésinterprétations et quiproquos, les enfants ne comprenant pas très bien pourquoi nous les sollicitions. La lettre d'information a donc permis de corriger la situation tout en ayant le mérite d'assurer à l'équipe de recherche que l'information transmise serait la même pour l'ensemble des participants.

### *Déterminer l'âge de compréhension de l'enfant*

Nous avons observé lors de la passation des entrevues qu'il est généralement plus facile pour les enfants fréquentant l'école de comprendre les notions liées à l'assentiment. Étant donné la nature de l'activité de permission proposant un exercice similaire à ceux proposés en classe par les enseignants, les enfants scolarisés captaient rapidement le déroulement de la rencontre et les consignes.

Le tempérament de l'enfant influence également sa compréhension de l'activité de permission proposée. Nous avons observé qu'un enfant extraverti a une plus grande aisance à partager son point de vue, à poser des questions ou à confirmer sa compréhension des notions expliquées. L'enfant timide, quant à lui, présente davantage de réponses courtes et évasives, nous obligeant à reformuler de différentes façons les énoncés pour nous assurer de sa compréhension.

Enfin, nous sommes restés sensibles aux signes non verbaux de dissensentiment pouvant être manifestés par un enfant lors des entrevues. Tel que précisé dans la recension des écrits, un enfant peut avoir de la difficulté à exprimer verbalement son dissensentiment de peur de paraître impoli ou par crainte de décevoir. Nous avons alors interprété tout comportement d'agitation, d'inattention ou d'inconfort comme un retrait de l'assentiment. Ce fut le cas pour trois enfants rencontrés : le premier, âgé de cinq ans, digressait de la conversation,

la seconde, âgée de six ans, manifestait une timidité importante alors que le troisième, âgé de neuf ans, mais présentant des limites cognitives, a explicitement refusé de répondre à plusieurs questions, entraînant ainsi la fin de l'entrevue.

### ***Favoriser l'équilibre des rôles entre le chercheur et l'enfant***

Dans le cadre de notre recherche, nous avons mis en place trois moyens pour favoriser l'équilibre des rôles entre le chercheur et l'enfant et ainsi permettre une répartition du pouvoir entre les protagonistes. D'abord, nous nous sommes assurés, dès l'activité de permission, que l'enfant était en mesure de mettre fin à l'entrevue s'il le désirait. Nous lui avons expliqué qu'il peut dire «stop» ou simplement sortir de la pièce s'il en ressent le besoin, en précisant que c'est son droit en tant que participant. Nous avons évalué son niveau de confort à mettre en pratique ces techniques, le cas échéant.

Ensuite, nous avons fait primer le dissensitement des enfants sur le consentement parental. Nous avons ainsi appuyé une fillette lors de l'expression de son désaccord à participer à la recherche, et ce, malgré les incitations émises par ses parents et sa sœur.

Enfin, selon l'étude de Spyrou (2011), la posture physique qu'adopte le chercheur qui mène l'entrevue peut influencer les réponses de l'enfant. Par conséquent, nous avons décidé de nous ajuster à la manière dont l'enfant désirait que l'entrevue se déroule, que ce soit sur une table ou directement sur le sol. Outre la prise de pouvoir de l'enfant sur le processus de recherche, cette attitude décontractée et complice nous a permis d'instaurer un climat de confiance en aménageant la position hiérarchique du chercheur.

### ***Souligner la participation de l'enfant : la récompense***

Nous avons décidé d'offrir une récompense aux enfants pour les remercier de leur collaboration. Comme il importe de respecter le caractère libre et volontaire de l'assentiment, nous avons toutefois opté pour une procédure particulière. D'abord, la récompense, d'une valeur approximative de dix dollars, n'était pas mentionnée dans les lettres d'information, dans les activités de permission ou lors des entrevues afin que celle-ci n'agisse pas comme motivateur extrinsèque et donc fausse le caractère libre et volontaire de l'assentiment. Après l'entrevue (ou lorsqu'un enfant mettait fin à la rencontre), nous rassemblions les enfants de la famille en les remerciant chaleureusement de leur participation. C'est à ce moment que nous leur offrions de piger dans notre «sac à surprises». Nous avons également pris soin de ne pas exclure les membres d'une fratrie trop jeunes pour la passation de l'entrevue ni ceux ayant exprimé leur dissensitement à participer en leur permettant eux aussi de se choisir une surprise. Un vaste éventail de cadeaux ont été offerts, des crayons de couleur jusqu'aux cartes-cadeaux en passant par des jeux de construction, et ce, afin que chaque enfant, peu importent son âge ou ses centres d'intérêt, y trouve son compte.

## **Analyse rétrospective de notre démarche de recherche**

Plusieurs études reconnaissent la valeur de l'utilisation de méthodes originales et novatrices lors de recherches portant sur des populations négligées ou, du moins, peu étudiées, comme c'est le cas des enfants (Fernandez, 2003; Hill et coll., 2004). Selon ce point de vue, les méthodologies adaptées permettent de se distancer des termes utilisés par les adultes à l'égard des objets étudiés pour reconnaître l'enfant dans sa singularité, ses compétences et ses expériences (Gillies et Robinson, 2012). D'autres, au contraire, critiquent la mise en place

de méthodologies adaptées et soutiennent que les enfants n'ont pas une vision du monde fondamentalement différente de celle des adultes qui les entourent (Samuelsson et coll., 2015; Sarcinelli, 2015). Par ailleurs, pour Sarcinelli (2015 : 15), il est alors contre-productif d'opposer le consentement des adultes à l'assentiment des enfants et il n'appartient pas au chercheur de «s'arroger le droit de tracer la ligne de démarcation entre les droits de l'enfant et celui de ses parents».

Un positionnement mitoyen a constitué notre ligne de conduite dans le cadre du présent projet de recherche. Alors que les parents ont été consultés et informés des tenants et aboutissants de la participation de leurs enfants et leur ont permis de rencontrer les chercheurs, ce sont les enfants qui ont eu le dernier mot quant à leur implication. Cette démarche particulière, portée sur l'assentiment des enfants comme conditions sine qua non à la participation, nous démontre que les enfants sont capables d'agentivité et peuvent se positionner et exprimer leur désir de participer ou non à un projet de recherche.

En outre, notre expérience démontre qu'une méthodologie adaptée permet à un enfant de comprendre la nature de sa participation à un projet de recherche et d'y assentir par lui-même, nonobstant ce qu'en pensent ses parents. Les outils utilisés et la procédure déployée rééquilibrent le pouvoir entre le chercheur et l'enfant tout en lui conférant un sentiment d'autogouvernance. Le fait que certains participants aient exprimé explicitement ou implicitement leur dissens — parfois même en cours de processus — nous permet de croire que l'information qui leur est transmise quant aux caractéristiques de l'assentiment (droit de retrait en tout temps, réassurance quant à la possibilité de déplaire, etc.) est appropriée. Par ailleurs, le fait d'omettre toute référence à la récompense avant la fin du processus exclut que cela agisse en tant que facteur extrinsèque faussant l'assentiment. Enfin, le fait d'avoir à signer la lettre de permission a été perçu favorablement par les enfants rencontrés. Le mot «permission», à connotation clairement enfantine, a également très bien été intégré.

Il reste néanmoins que nous nous questionnons sur la transférabilité de ces outils à l'ensemble des enfants participant à un projet de recherche, et ce, du fait de particularités liées à notre cohorte. D'une part, nos jeunes participants sont issus de familles déjà impliquées dans les projets de recherche de deux chercheurs. Ce faisant, les parents sont socialisés quant au processus de recherche, connaissent bien les chercheures concernées puisqu'ils ont déjà agi eux-mêmes à titre de participants et adhèrent aux objectifs de ces études. Ils ont donc pu avoir une influence positive sur la motivation de leurs enfants à assentir à participer, afin de pouvoir, eux aussi, «faire comme papa(s) ou maman(s)». Il est difficile, dans ce contexte, d'évaluer si leur participation est libre de ce biais. D'autre part, ces enfants proviennent majoritairement de milieux socialement et culturellement favorisés, ce qui fait que les outils utilisés, basés sur la lecture, leur étaient facilement accessibles. Si Ford, Sankey et Crisp (2007) soutiennent que les enfants n'ont pas besoin d'habiletés spécifiques en lecture, mais plutôt d'une capacité à comprendre l'information qui leur est transmise de la part du chercheur, il n'en reste pas moins que ce type d'outil doit faire l'objet de recherche auprès de différents groupes d'enfants pour en confirmer la validité. À ce propos, une étude en cours (Gervais, Côté, De Montigny et coll., 2016-18) portant sur les représentations d'enfants immigrants de l'engagement paternel permettra d'attester ou non la pertinence de nos choix méthodologiques, puisqu'elle s'appuie sur les mêmes procédures et outils d'assentiment que la présente recherche.

## **Conclusion**

L'assentiment auprès des enfants recèle des enjeux importants. L'âge de compréhension de l'enfant, la relation de pouvoir entre le chercheur et le participant, ainsi que les incitatifs à la participation sont autant d'éléments qui exigent une réflexion approfondie et continue de la part des membres de l'équipe de recherche. La mise en place de conditions favorables pour promouvoir l'assentiment libre et éclairé des enfants doit demeurer une préoccupation constante, et ce, tout au long du processus. Ce souci éthique nous semble primordial afin d'instaurer un dialogue empreint de respect avec les enfants.

Basés sur les principes théoriques et méthodologiques de l'approche centrée sur l'enfant, nos outils d'assentiment ont été développés dans le but d'améliorer la compréhension des enfants et de favoriser leur implication. L'analyse rétrospective de notre stratégie de recherche nous indique que l'utilisation d'outils flexibles, telles la lettre d'information et l'activité de permission, semble avoir eu un impact positif sur le déroulement de l'étude. Les ajustements déployés à chaque étape, de la conception des outils basée sur les savoirs existants à leur expérimentation lors de la collecte des données, montrent le caractère itératif et l'espace créatif que nous avons aménagé tout au long du processus de recherche.

## Bibliographie

- Alderson, P., et Morrow, V. (2011). *The ethics of research with children and young people. A practical handbook.* Los Angeles, London, New Delhi, Singapore, Washington DC : Sage.
- Aubrey, C., et Dahl, S. (2006). Children's voices: The views of vulnerable children on their service providers and the relevance of services they receive, *British Journal of Social Work*, 36(1), 21-39.
- Bray, L. (2007). Developing an activity to aid informed assent when interviewing children and young people. *Journal of Research in Nursing*, 12(5), 447-457.
- Burke, T.M., Abramovitch, R., et Zlotkin, S. (2005). Children's understanding of the risks and benefits associated with research, *Journal of Medical Ethics*, 31(12), 715-720.
- Bushin, N. (2007). Interviewing with children in their homes: Putting ethical principles into practice and developing flexible techniques. *Children's geographies*, 5(3), 235-251
- Carroll-Lind, J., Chapman, J.W., Gregory, J., et Maxwell, G. (2006). The key to the gatekeepers: Passive consent to and other ethical issues surrounding the rights of children to speak on issues that concern them. *Child Abuse & Neglect*, 30(9), 379-389
- Cashmore, J. (2011). Children's participation in family law decision-making: Theoretical approaches to understanding children's views. *Children and Youth Services Review*, 33(4), 515-520.
- Christensen P., M., et Prout, A. (2010). Anthropological and sociological perspectives on the study of children, dans S. Grenne et D. Hogan (Éds). *Researching children's experience* (p. 42-60). Los Angeles, London, New Deli, Singapore, Washington DC : Sage.
- Comité d'éthique de la recherche en santé (CÉRES), Comité plurifacultaire d'éthique de la recherche (CPÉR) Comité d'éthique de la recherche en arts et en sciences (CÉRAS) (2014). *Guide d'information sur le consentement libre, éclairé et continu.* Repéré à [http://www.recherche.umontreal.ca/fileadmin/user\\_upload/Ethique\\_humaine/CPER/Guide\\_FCLE.pdf](http://www.recherche.umontreal.ca/fileadmin/user_upload/Ethique_humaine/CPER/Guide_FCLE.pdf)
- Delalande, Danic, I. et Rayou, P. (2006). *Enquêter auprès d'enfants et de jeunes: objets, méthodes et terrains de recherche en sciences sociales.* Rennes: Presses Universitaires de Rennes.
- Diekema, D.S (2003). Taking Children Seriously: What's so important about Assent? *The American Journal of Bioethics* 3(4), 25-26.
- Ducan, R.E., Drew, S.E., Hodgson, J., et Sawyer, S. M. (2009). Is my mum going to hear this? Methodological and ethical challenges in qualitative health research with young people, *Social Science and Medicine*, 69(11), 1691-1699.
- Emond, R. (2006). Reflections of a researcher on the use of a child-centred approach. *The Irish journal of psychology*, 27(1-2), 97-104.
- Fargas-Malet, M., McSherry, D., Larkin, E. et Robinson, C. (2010). Research with children: methodological issues and innovative techniques. *Journal of Early Childhood Research*, 8(2), 175-192.
- Fernandez, C. (2003). Context in shaping the ability of a child to assent to research. *American journal of bioethics*, 3(4), 29-30.
- Ford, K., Sankey, J. et Crisp, J. (2007). Development of children's assent documents using a child-centred approach. *Journal of child health care*, 11(1), 19-28.

Fundudis,T. (2003) Consent issues in medico-legal procedures: how competent are children to make their own decisions? *Child Adolescent Mental Health*, 8(1), 18–22

Gallagher, M. (2009). Ethics. Dans E. Kay, M. Tisdall, J.M. Davis et M. Gallagher (Eds). *Researching with children & young people. Research design, Methods and Analysis* (p. 11-28). Los Angeles-London-New Deli-Singapore-Washington DC, Sage.

Gallagher, M., Haywood, S., Jones, M., et Milne, S. (2010). Negotiating informed consent with children in school-based research: A critical review. *Children and Society*, 24(6), 471-482.

Gervais, C., Côté, I., De Montigny, F., Ndengeingoma, A. et Tardif-Grenier, K. (2016-2018). *Relations familiales et engagement paternel en contexte migratoire : Représentations*. Subvention obtenue dans le cadre du programme Développement-Savoir du Conseil de Recherches en Sciences Humaines du Canada (CRSH)

Gillies, V. et Robinson, Y. (2012). Developing creative research methods with challenging pupils. *International Journal of Social Research Methodology*, 15(2), 161-173.

Graham, A., Powell, M.A., et Taylor, N. (2015). Ethical research involving children : Encouraging reflexive engagement with children and young people. *Children & Society*, 29(5), 331-343.

Graham, A., Powell, M.A, Taylor, N., Anderson, D. et Fitzgerald, R. (2013). *Recherche éthique impliquant des enfants*. Florence, Centre de recherche de l'UNICEF – Innocenti.

Harcourt, D. et Einarsdottir, J. (2011). Introducing children's perspectives and participation in research. *European Early Childhood Education Research Journal*, 19(3), 301-307.

Hill, M., Davis, J., Prout, A., et Tisdall, K. (2004). Moving the participation agenda forward. *Children and Society*, 18(2), 77–96.

Hodson, L. (2012). Ties That Bind: Towards a Child-Centred Approach to Lesbian, Gay, Bi-Sexual and Transgender Families under the ECHR\*. *International Journal of Children's Rights*, 20(4), 501-522.

Kirk, S. (2007). Methodological and ethical issues in conducting qualitative research with children and young people: A literature review. *International Journal of Nursing Studies*, 44(7), 1250-1260.

Lambert, V. et Glacken, M. (2011). Engaging with children in research: Theoretical and practical implications of negotiating informed consent/assent. *Nursing Ethics*, 18(6), 781-801.

Lépine, R., Saint-Jacques, M.-C., Champoux, L., et Lessard, G. (2011). *Une collecte de donnée efficace et sécuritaire auprès des jeunes et des familles*. Collection «Devenir chercheur», Québec, QC : Centre de recherche sur l'adaptation des jeunes et des familles à risque de l'Université Laval.

Lewis, A. et Porter, J. (2004). Interviewing children and young people with learning disabilities\*: guidelines for researchers and multi-professional practice. *British Journal of Learning Disabilities*, 32(4), 191–197.

Lundy, L. et McEvoy, L. (2011). Children's rights and research processes: Assisting children to (in)formed views. *Childhood*, 19(1), 129-144.

Mason, J., et Hood, S. (2011). Exploring issues of children as actors in social research. *Children and youth services review*, 33(4), 490-495.

Meaux, J.B. et Bell, P.L. (2001). Balancing recruitment and protection: Children as research subjects. *Comprehensive Pediatric Nursing*, 24(4), 241-251.

Miller, V., Drotar, D. et Kodish, E. (2004). Children's Competence for Assent and Consent: A Review of Empirical Findings. *Ethics and Behavior*, 14(3), 255–295.

- Miller,V.et Nelson, R. (2006) A developmental approach to child assent for non-therapeutic research. *The Journal of Pediatrics*, 149(1), S25–S30.
- Montero, M. (2009). Community action and research as citizenship construction. *American Journal of Community Psychology*, 43(1-2), 149-161.
- Parizeau, M.-H. (2015). L'enfant et la recherche biomédicale : entre autonomie progressive et devoir de protection de vulnérabilité, dans C. Landheer-Cieslak et L. Langevin (Éds). *La personne humaine entre autonomie et vulnérabilité. Mélanges en l'honneur d'Edith Deleury* (p. 513-540), Montréal : Yvon Blais.
- Powell, M.A., Fitzgerald, R., Taylor, N.J., et Graham, A. (2012). *International Literature Review: Ethical Issues in Undertaking Research with Children and Young People (Literature review for the Childwatch International Research Network)*. Lismore: Southern Cross University, Centre for Children and Young People / Dunedin: University of Otago, Centre for Research on Children and Families.
- Razy, É. (2014). Éthique et enfants. Des habits neufs pour de vieilles questions anthropologiques? *Anthropo-Children*, 4, Repéré à <http://popups.ulg.ac.be/2034-8517/index.php?id=1991>
- Renou, M. (2005). *Psychoéducation: une conception, une méthode*. Éditions Sciences et Culture: Montréal.
- Rice, M., et Broome, M. (2004). Incentives for children in research. *Journal of Nursing Scholarship*, 36(2), 167-172.
- Rossi, W.C., Reynolds, W. et Nelson, R.M. (2003) Child assent and parental permission in pediatric research. *Theoretical Medicine*, 24(2), 131–148.
- Samuelsson, T., Sparrman, A., Cardell, D., et Lindgren, A.-L. (2015). The active, competent child, capable of autonomous action : An inherent quality or the outcome of a research process? *AnthropoChildren*, 5, Repéré à <http://popups.ulg.ac.be/2034-8517/index.php?id=2370>
- Sarcinelli, A.S. (2015). Réflexions épistémologiques sur l'ethnographie de l'enfance au prisme des rapports d'âge, *AnthropoChildren*, 5, Repéré à <http://popups.ulg.ac.be/2034-8517/index.php?id=2241>
- Starkey, H., Akar, B., Jerome, L. et Osler, A. (2014). Power, pedagogy and participation: ethics and pragmatics in research with young people. *Research in Comparative and International Education*, 9 (4), 426-440.
- Spyrou, S. (2011). The limits of children's voices: From authenticity to critical, reflexive representation. *Childhood*, 18(2) 151–165.
- Tait, A., Voepel-Lewis,T., Malviya, S. (2003) Do they understand? (Part II): Assent of children participating in clinical anaesthesia and surgery research. *Anesthesiology*, 98, 609–614.
- Tisdall, E.K.M. et Punch, S. (2012). Not so 'new'? Looking critically at childhood studies, *Children's Geographies*, 10(3), 249-264.
- Twycross, A., Gibson, F. et Coad, J. (2008). Guidance on seeking agreement to participate in research from young children. *Pediatric nursing*, 20(6), 14-18.
- Willumsen, E., Vegar Hugaas, J. et Studsrør, I. (2014). The Child as Co-researcher. Moral and Epistemological Issues in Childhood Research. *Ethics and Social Welfare*, 8(4), 332-349.